

Newsletter



Cliquer sur l'icône

Éditeurs : MARIE Théo

Filière des étangs de la région Centre-val de Loire

Éditorial

.....

Pisciculture

.....

p2

Interview pisciculteur/négociant

Gestion écologique des étangs

Biodiversité

.....

p3

Caldésie à feuille de parnassie

Guifette moustac

Actualité

.....

p4-5

Réunion d'information « Les étangs : usages et réglementations

Assise de l'eau

Décret du 29 septembre 2023

Visites de pêches

Divers

.....

p6-8

Fish Brenne

Projet d'application des étudiants en licence professionnelle

Évaluation et suivi de la qualité de l'eau

CAP FILIÈRE

p7

ÉDITORIAL

Chers Lecteurs, septembre c'est aussi la rentrée du pisciculteur. La saison des pêches a commencé et les pisciculteurs sont repartis pour une année, espérons meilleure que 2022, année accentuée par le manque d'eau. Avant de ressentir l'impact du cormoran sur le cheptel, il faut pêcher tôt avec des arrêtés sécheresses parfois encore présent, les demandes de dérogations sont nombreuses. Les fortes chaleurs de cet automne compliquent passablement les opérations de mise en pêche des étangs.



« Interview propriétaires : Pascal GOUMAIN »

J'ai fondé le Groupe aquacole AMP en 2014. En 2016, le Groupe L'Occitane via son fond Log Investment est devenu l'actionnaire principal. En 2019 les Groupes coopératifs SCAEL et MaisAdour ainsi que Koppert ont intégré le projet, et la coopérative NatUp en 2023. Le Groupe AMP détient Saumon de France, Saumon d'Isigny, OLIS Chartres (écloserie) et Normandie Truites.

A titre personnel je suis propriétaire d'une

pisciculture à vocation touristique depuis 1990 en Sologne

(www.domainedelarotiere.com).

Je produis toutes les espèces de carnassiers, carpes et poisson fourrage. En tant que Président de la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois. Président du SPNI Syndicat des Pisciculteurs de Normandie et Ile de France, vice-Président du SFAM (Syndicat Français de l'Aquaculture Marine), administrateur du pôle

Aquimer et administrateur de la FAREC Fédération Aquacole de la Région Centre, je défends une pisciculture durable à taille humaine, ancrée dans les territoires et mobilisant l'ensemble des technologies de production du low au high tech.



« Gestion écologique des étangs »

L'OFB s'est exprimé sur l'observation faite en Sologne (41-45-18). En effet, avec le Pôle Ecla (Écosystème LAcustres) ils ont pour objectifs l'appui technique/scientifique pour une bonne gestion des étangs en faveur de la biodiversité et de l'eau un appui réglementaire, une mise en place de suivis et d'expérimentations et une valorisation des travaux de recherche et de développement. Dans un cas comme la Sologne, avec des zones humides importantes, on a une représentation entre 8 à 10 % des effectifs nationaux en espèces patrimoniales. En période de reproduction, la végétation aquatique influence la diversité des espèces d'oiseaux sur les sites de

nidification et sur l'alimentation potentiels. En période de reproduction, la végétation aquatique influence aussi la diversité des espèces d'invertébrés qui sont une source d'alimentaire potentielle. Un abandon de gestion peut engendrer une diminution de diversité des espèces d'oiseaux. En Sologne, on peut observer un abandon progressif de la gestion piscicole avec des fréquence des vidanges qui diminue, la pratique de l'assec qui se perd et la fermeture des étangs par le saule engendrant une disparition des zones ouvertes adjacentes au profit de la forêt. Les enjeux sont donc importants pour la conservation des espèces telles que : guifette

moustac, grèbe à cou noir, butor étoilé, flûteau nageant, leucorrhines mais aussi pour la pisciculture d'étangs extensifs tel que nous la connaissons. Il est donc primordial de conserver et restaurer la végétation aquatique comme les herbiers immergés (nénuphars, potamots, etc.) et les ceintures externes (roselières, jonchaies, etc.). Enfin, il faut limiter le développement d'espèces invasives (Ragondin, Jussie). Les propriétaires d'étangs, les pisciculteurs, les infrastructures et les acteurs locaux ont donc un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

« *Caldesia parnassifolia* (L.) Parl., 1860 (Caldésie à feuille de parnassie) »

Cette plante aquatique ou amphibie pouvant atteindre 100 cm de haut. *Caldesia parnassifolia* est une plante vivace hydrophyte. À ne pas confondre avec le plantain d'eau et l'Hydrocharis des grenouilles. À maturité, les fruits se détachent, flottent pendant quelques jours puis tombent au fond de l'eau et commencent à germer. La jeune plantule monte ensuite à la surface de l'eau où elle se développe encore avant de retomber de nouveau au fond et de s'y fixer. La floraison s'échelonne de juillet à septembre. La fécondation peut être croisée ou autogame. La pollinisation s'effectue par le vent (anémophilie) ou les insectes (entomophilie). Les fruits se développent durant les

mois d'août à septembre (parfois octobre). Les sujets sont disposés en pieds individualisés. En surface, les populations sont susceptibles d'apparaître sous une forme assez dense car les feuilles peuvent s'étaler largement sur l'eau : les feuilles flottantes d'un pied vigoureux peuvent s'étaler sur environ 1 m². Cette plante aquatique peut également montrer un caractère amphibie et s'adapter à une variation importante du niveau d'eau jusqu'à son exondation. Toutefois, elle ne semble pas s'aventurer au-delà de 1 m de profondeur. En Brenne (Indre), on la rencontre fréquemment dans des étangs anciens proposant des zones abritées : mottes de Laiches (*Carex* spp.)

ou roselières à Roseau commun (*Phragmites australis*). Néanmoins, la plante est également présente dans quelques étangs situés dans un contexte géologique calcaire. De nos jours, le département de l'Indre abrite 90% des stations françaises de la Caldésie à feuilles de parnassie. Partout ailleurs, l'espèce est très rare. Elle est signalée dans les départements de l'Isère, de l'Ain, de la Loire, de la Vienne, de l'Indre-et-Loire et du Cher. C'est une espèce protégée au niveau national.



« *Chlidonias hybrida*, Pallas, 1811 (Guifette moustac) »



Petite sterne à la silhouette trapue, à la queue modérément échancrée, et au vol léger et capricieux. En plumage nuptial, la calotte noire s'étend de la base supérieure du bec jusqu'au bas de la nuque. Les parties supérieures, les ailes et la queue sont uniformément grisâtres assez pâle. Le bec, court, épais et pointu, ainsi que les pattes, sont de couleur rouge brique. En plumage internuptial, l'arrière de la calotte est finement rayé de noir, une tache noire est présente juste en arrière de l'œil. Les parties inférieures sont blanches et le dessus est uniformément gris pâle. En

plumage juvénile, le manteau et les scapulaires sont fortement rayés de taches noires et brun jaunâtres lui conférant un aspect écaillé. Il peut être difficile de l'identifier par rapport aux guifettes noires *Chlidonias niger* et *Chlidonias leucopterus*. La Guifette moustac possède une vaste distribution géographique. En France, la population est dispersée, se répartissant dans quatre secteurs géographiques : les régions Centre, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Pays de la Loire. Elle niche principalement en Sologne, Brenne, Forez, Dombes et récemment, mais de manière massive, sur le lac de Grand-Lieu. La Brière, le Cher et la Camargue accueillent irrégulièrement des colonies en période de reproduction. Lors de la nidification, la Guifette moustac fréquente les marais

d'eau douce à de faible profondeur et d'étendue variable, les viviers et les mares stagnantes, les étangs de pisciculture. La Guifette moustac chasse en volant au-dessus de l'eau, mais également au niveau des champs, des prés et des rizières. Lorsque la proie est repérée, elle vole sur place puis s'élance dans un rapide piqué, les ailes immobiles, l'attrapant instantanément. La reproduction se fait dans les espaces découverts et en eau peu profonde. Trois œufs sont généralement déposés d'avril à juin, les pontes à quatre ou cinq œufs sont attribuées à des pontes parasites c'est à dire d'autres femelles. La Guifette moustac se nourrit de petits poissons (gardons, ablettes, perches-soleil), d'insectes et larves.

29 SEPTEMBRE 2023

« RÉUNION D'INFORMATION SUR LES ÉTANGS À ST VIATRE (41) »

L'URCIAP (Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles) a organisé, le 23 septembre 2023 en partenariat avec la DDT et l'OFB du Loir-et-Cher, une réunion d'information pour tous les propriétaires et gestionnaires d'étangs, pisciculteurs, collectivités..., sur le thème « **Les étangs : usages et réglementation** ». Dans un premier temps, la DDT (direction départementale des territoires) est intervenue sur des aspects réglementaires et administratifs en définissant un plan d'eau, la création d'un plan d'eau, la régularité

des plans d'eau, la modification d'un plan d'eau, la vidange d'un étang et enfin les bonnes pratiques. Un temps d'échange à ensuite eu lieu avec des questions et des interrogations de la part de propriétaires notamment sur les vidanges lors des arrêtés sècheresses toujours d'actualité dans le Loir-et-Cher. Toutes ces informations sont à retrouver sur le site ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr.

Dans un second temps, Landry Boussac chargé de mission à l'OFB est intervenu sur un point clef. Une observation de la diminution de la biodiversité en Sologne

notamment dû à la diminution de l'activité piscicole mais surtout à la diminution de l'entretien des étangs, notamment l'impact sur le cycle d'une chaîne d'étangs (vidange, pêche, assec) (Voir p-1). La fédération de chasse du 41 et Natura 2000 sont intervenus sur l'aspect réaménagement des étangs notamment par l'arrachage mécanique des saules autour des étangs et sur les sites de nidifications des oiseaux migrateurs. Chaque année des comptages sont effectués afin de recenser les espèces.

7 novembre 2023

« Assise régionale de l'eau »

La Région Centre-Val de Loire, en association avec le CESER, a souhaité organiser des Assises régionales de l'eau le 7 novembre prochain pour mettre en débat les enjeux liés à l'eau, échanger sur les bonnes pratiques et initier la construction d'une stratégie partagée avec les acteurs concernés. Une communication intitulée « Mettre en partage les enjeux de l'eau en région Centre-Val de Loire pour proposer une gestion collective d'un bien commun essentiel » a été présentée au conseil régional réuni en séance

plénière le 13 avril dernier. Celle-ci présente les bases d'un diagnostic pour partager les enjeux régionaux de l'eau en Centre-Val de Loire et engager les travaux collectifs préparatoires aux Assises. Ces premiers éléments de constat sont joints à ce message. De son côté, le CESER travaille également sur ce sujet, pour présenter son rapport « Préserver la ressource en eau, pour tous » lors de sa session plénière du 16 octobre. Cette démarche conjointe associe également les deux agences de l'eau, le BRGM, l'INRAE et

le pôle DREAM. La Région, le CESER et ses partenaires, souhaitent enrichir leurs réflexions en amont de ces Assises en rencontrant les différents acteurs et les parties prenantes associés à la gestion de la ressource en eau. Le 7 juillet un échange entre la FAREC et le conseil régional a eu lieu afin d'échanger sur les enjeux, besoins et contraintes liés à la ressource en eau dans le cadre de problématiques spécifiques à notre secteur d'activité, ainsi que les bonnes pratiques.

« Décret du 29 septembre 2023 »

Le 29 septembre 2023, le Décret n° 2023-907 est sorti visant à modifier la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités relevant de la police de l'eau annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement. Les Publics concernés par ce décret sont les collectivités chargées de la politique de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, maitres d'ouvrage. L'objectif étant la modification de la nomenclature annexée à

l'article R. 214-1 du code de l'environnement afin d'introduire une rubrique relative aux travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication. Le décret réintroduit dans la nomenclature IOTA une rubrique relative à la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques en

modifiant la rédaction précédemment en vigueur afin de prendre en compte les motifs ayant conduit à son annulation par le Conseil d'État. Le décret permet notamment d'exclure du champ de la rubrique les travaux sur des ouvrages dont la modification ou la suppression pourrait être susceptible de présenter des dangers pour la sécurité publique. Le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

« Visites de pêches »

Visites commentées de pêches d'étangs 2023

*Depuis des siècles, la pisciculture d'étang est une activité traditionnelle en Brenne.
Venez la découvrir au travers d'une visite commentée lors d'une pêche.
La visite se terminera par une dégustation de produits élaborés à partir de poissons d'étangs.*

Calendrier des pêches accueillant des visites :

Date de Pêche	Propriétaire	Etang	Lieu	Commune	Animation	Lieu RDV
06/10/2023	Bentz Jean François	Etg Violet Bleu	Rainjoux	Migné	Farec	Place Eglise
07/10/2023	Deloche Joël	Etg vieux	Patellerie	St Michel en Brenne	Farec	Place SDF
17/10/2023	Balle-Calix	Châlet	La Bienaise	Mezieres en Brenne	Farec	Place Eglise
23/10/2023	Balle-Calix	Vieille Bienaise	La Bienaise	Mezieres en Brenne	Farec	Place Eglise
28/10/2023	Deloche Joël	Graletterie	Graletterie	Rosnay	Farec	Place SDF
07/11/2023	Scea des Etangs Chats	Etg Puychevreau	Etg Puychevreau	St Michel en Brenne	Farec	Place SDF
08/11/2023	Pisciculture Couturier	Etg Mardasson	Mardasson	Lingé	Farec	Place Eglise
30/11/2023	Scea des Etangs Chats	Etg Verrerie	Etg Verrerie	Mezieres en Brenne	Farec	Place Eglise
02/12/2023	Deloche Joël	Etg Milieu	Patellerie	Mezieres en Brenne	Farec	Place Eglise
04/12/2023	Pisciculture Couturier	Etg Montiacre	Etg Montiacre	Rosnay	Farec	Place Eglise
14/12/2023	De Torade Alain	Etg des Frères Tondus	Etg des Frères Tondus	Rosnay	Farec	Place Eglise

"Les savoirs, savoir-faire et pratiques sociales liées à la pisciculture dans les étangs de Brenne sont inclus depuis décembre 2021 au Patrimoine Culturel Immatériel en France sous l'égide de l'Unesco".

Visites organisées par le Syndicat des Exploitants Piscicoles de la Brenne, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Indre

La saison des pêches à démarrer, les piscicultures/négociants sont repartis pour une saison, toutefois les fortes températures actuelles sont problématiques. En effet, la manipulation des poissons doit être rapide et délicate dans des conditions favorables, ils doivent donc redoubler d'effort. En partenariat entre le SEPB, la FAREC, les pisciculteurs, le parc régional de la Brenne et destination brenne des visites de pêches sont organisées dans l'hiver afin que le public puisse découvrir ce métier souvent méconnu. Vous pouvez vous inscrire directement sur le site de [destination Brenne](#).

24 août 2023

« Fish Brenne »

Lundi 14 août, Fish Brenne, spécialisé dans la transformation de poissons d'eau douce, frais et fumés : carpe, anguille, esturgeon, truite, brochet, situé à Pouligny-Saint-Pierre (36), nous a ouvert ses portes le temps d'une visite. Cette visite nous a permis de découvrir la transformation, avant

commercialisation, d'une partie de la production piscicole d'étangs de la région Centre-Val de Loire. Créé en 2002 au blanc, c'est une SARL composée d'un gérant associé, d'un négociant pisciculteur et de propriétaires d'étangs de la Brenne, la création de cet atelier de transformation permet de valoriser et de faire

connaître leur production. Puis en 2015, Fish Brenne acquiert un bâtiment plus volumineux afin de développer d'avantage sa production.



« Projet d'application »

La FAREC a été contacté par l'IUT de Châteauroux dans le cadre d'un projet d'application pour les étudiants de la licence professionnel MPGE "Gestion de l'eau et développement de ses territoires". La thématique se base sur l'étude de l'impact

des vidanges d'étangs de la pisciculture extensive en matière de qualité de l'eau. Les étudiants travailleront sur une chaîne d'étangs où ils analyseront l'eau. Ils auront sept semaines pour travailler sur la problématique avec un

compte-rendu de leur travail. Il est important de travailler avec des étudiants afin de leur faire connaître le métier et les acteurs avec qui ils travailleront à la sortie de leurs études.

« Évaluation et suivie de la qualité de l'eau »

La FAREC a participé à la prise des paramètres physico-chimiques en étangs. En effet, le bureau d'étude Aquabio et le PNR de Brenne cherchent à développer une expérimentation méthodologique d'évaluation et de suivi de la qualité de l'eau

et de la vase des étangs de Brenne afin que les acteurs de la filière piscicole puissent en bénéficier. Les études sur la qualité de l'eau des étangs, ainsi que leurs impacts quels qu'ils soient, sont encore trop peu nombreuses à ce jour. Toutefois, certaines ont permis

de démontrer que les étangs, ainsi que leur activité ancestrale pouvaient avoir un impact bénéfique pour l'environnement. Les paramètres physico-chimiques, la concentration phytoplanktonique, le prélèvement sédimentaire, la profondeur de l'étang, la présence de végétaux ainsi que leurs répartitions, sont prélevées pour ce projet sur une vingtaine d'étangs. Les résultats permettront de déterminer une valeur seuil de qualité en fonction des différents critères et seront présentés en 2024 aux principaux acteurs de la filière.



« CAP FILIÈRE »

Pour rappel, le CAP filière est défini par des actions permettant de valoriser une filière, propre à la Région CVdL. Le Conseil Régional apporte son appui à la filière. La filière piscicole arrive au terme de son 1^{er} Cap filière. La

programmation d'un deuxième est en réflexion, régit cette fois d'une co-présidence avec une autre structure. Ainsi la FAREC (75%) sera accompagnée par le GDS (Groupe de défense sanitaire) (25%). Il sera primordial pour les acteurs

locaux, pisciculteurs et négociants de construire ce prochain CAP autour d'un bilan des actions qui ont été déterminantes ou non, afin de redéfinir les points les plus pertinents pour la filière.

À RETENIR :

- ◇ **Pascal Goumain, entrepreneur, passionné par l'aquaculture marine et continentale. Il s'est forgé une carrière et une expérience solide dans le milieu.**
- ◇ **Constat fait en Sologne, la pisciculture et l'entretien des étangs auraient un impact positif sur la biodiversité.**
- ◇ **L'URCIAP a organisé une rencontre entre différents acteurs locaux pour parler des étangs, leurs usages et leurs réglementations.**
- ◇ **La Région Centre-Val de Loire, en association avec le CESER, a souhaité organiser des Assises régionales de l'eau le 7 novembre prochain.**
- ◇ **Le 29 septembre 2023, le Décret n° 2023-907 est sorti visant à modifier la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités relevant de la police de l'eau annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.**
- ◇ **Des visites de pêches sont organisées par le SEPB et le Conseil Départementale de l'Indre afin de faire connaître ce métier souvent décrier et méconnu.**
- ◇ **Fish Brenne a ouvert ses portes, dernier maillon de la production piscicole.**
- ◇ **Faire connaître la filière avec ses enjeux aux étudiants est primordiale pour son avenir, ainsi les confronter au terrain avec une thématique définie est un atout.**
- ◇ **La FAREC a participé à la prise des paramètres physico-chimiques en étangs. Le bureau d'étude Aquabio et le PNR de Brenne cherchent à développer une expérimentation méthodologique d'évaluation et de suivi de la qualité de l'eau.**